forces des Nations Unies en service dans la région, l'examen de la situation difficile au Sud-Liban où plusieurs soldats de la FINUL ont été tués, la condamnation des démarches faites par Israël pour modifier unilatéralement le statut de Jérusalem, et les efforts pour mettre fin au conflit entre l'Irak et l'Iran. Le Conseil de sécurité a poursuivi son examen de la situation en Afrique australe, en s'intéressant directement aux efforts intensifs déployés par le Groupe de contact (composé de cinq pays occidentaux, dont le Canada) qui cherche, de concert avec les Nations Unies, à favoriser un règlement négocié pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud.

Depuis l'achèvement de son mandat à la fin de 1977, le Canada possède le statut d'observateur auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Il lui a cependant été possible de participer activement aux délibérations du Conseil grâce au nouveau règlement qui accorde aux observateurs un grand nombre des privilèges dont jouissent les membres à part entière. À la suite d'une proposition faite antérieurement par le Canada, l'ECOSOC adoptait, lors de sa session d'été, des lignes directrices et des modalités concernant la proclamation et l'organisation des années internationales spéciales (telle l'Année internationale de l'enfant, en 1979). Le Canada s'inquiète depuis un certain temps de ce que la prolifération des propositions concernant la proclamation de ce genre d'années spéciales ait finalement pour effet d'en réduire l'impact, aussi louables que puissent être les objectifs de leurs promoteurs; c'est pour cette raison qu'il juge nécessaire d'établir des priorités en la matière. Le Canada sera en mesure d'intensifier le rôle actif qu'il joue à cet égard étant donné qu'il a été réélu membre de l'ECOSOC (à la trentecinquième session de l'Assemblée générale) pour un nouveau mandat de trois ans (1981-1983).

Au cours de l'année, le Canada s'est également signalé dans les nombreuses activités des institutions spécialisées. En septembre, Montréal a été l'hôte de l'assemblée triennale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le Canada a été élu président du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À l'Organisation internationale du travail (OIT), il a conservé le statut privilégié de membre permanent du Conseil d'administration que lui confère son classement au dixième rang des principaux États industrialisés, position qu'il occupe toujours malgré le retour des États-Unis au sein de l'Organisation. Après une période d'absence, le Canada a été réélu au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour un mandat de trois ans.

Questions sociales

Le sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a eu lieu à Caracas, au Venezuela, du 25 août au 5 septembre. La délégation canadienne était dirigée par le Solliciteur général et comprenait notamment des spécialistes représentant les provinces et les territoires, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales œuvrant dans le domaine du droit criminel. À cette

occasion, deux importantes propositions canadiennes ont été adoptées par consensus. La première avait trait aux peines autres que l'emprisonnement et favorisait un recours plus généralisé au travail communautaire obligatoire; la deuxième demandait à la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour mettre au point des accords et des règlements concernant le transfèrement des délinquants afin que ceux-ci puissent purger leur peine dans leur pays d'origine. Le professionnalisme des interventions a fait de ce congrès un succès retentissant qui a vraiment mis en valeur le travail accompli par les Nations Unies.

La Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme a eu lieu à Copenhague, du 14 au 30 juillet. Malgré les difficultés politiques qui ont surgi à cette occasion, il a quand même été possible d'y faire adopter un important « Programme d'action pour la seconde moitié de la décennie » (de 1975 à 1985) qui comporte des mesures pratiques destinées à améliorer la situation de la femme dans le monde. Si le Canada était d'accord avec l'idée fondamentale du programme qui accorde beaucoup d'importance à l'amélioration de la situation des groupes de femmes les plus défavorisés, il a néanmoins dû voter contre le document dans son ensemble parce que l'on y avait introduit un appel inacceptable en faveur de l'élimination du racisme et du sionisme. La délégation, dirigée par le ministre responsable de la condition féminine, s'est particulièrement intéressée aux problèmes de l'éducation, de l'emploi, de la violence au sein de la famille, et de la femme rurale. Les consultations préalables avec des représentants des provinces et des organisations non gouvernementales ont nettement contribué à rendre la participation canadienne plus efficace.

Pendant la Conférence de Copenhague, le Canada a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette convention, qualifiée de tournant dans l'histoire de l'humanité, traite des mesures que doivent prendre les États pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans presque tous les domaines, notamment dans ceux de la vie politique et publique, du droit à la nationalité, de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du mariage et de la famille. En prévision de sa ratification par le Canada, des consultations ont été amorcées entre l'administration fédérale, les provinces et les territoires.

Centrés sur le thème « Pleine participation et égalité », les préparatifs allaient bon train en vue des activités qui doivent marquer en 1981 l'Année internationale des personnes handicapées. Cette année servira à attirer l'attention du monde sur les besoins des personnes handicapées et à mettre en lumière leur droit de participer pleinement à la vie sociale et au développement de leur communauté et à bénéficier à part égale des améliorations des conditions de vie résultant du développement économique et social. Le Canada accorde une grande importance à cette manifestation. Il a coparrainé la résolution de 1976 instituant l'Année et a été élu membre du Comité consultatif des Nations Unies pour l'Année internationale des personnes handicapées. Le gouvernement canadien a